

CHARTRE WIFI DE LA MEDIATHEQUE DE VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

PREAMBULE

Dans le respect de ses missions de service public, la Médiathèque met à disposition du public un accès gratuit Wifi. Le service Wifi permet à l'utilisateur de se connecter à Internet sans fil à partir de la Médiathèque.

Le personnel de la Médiathèque se réserve le droit d'interdire l'utilisation du service à toute personne ne respectant pas cette charte.

ARTICLE 1 : ACCES AU SERVICE WIFI

Le service est accessible durant les heures d'ouverture de la Médiathèque, dans l'ensemble des espaces. Le branchement d'un ordinateur portable sur le réseau électrique de la Médiathèque est autorisé là où des prises prévues à cet effet sont disponibles. L'usage de l'ordinateur portable ne doit occasionner ni gêne ni danger pour les autres usagers de la Médiathèque. Toute utilisation de rallonges électriques est strictement interdite. Pour accéder au service, l'utilisateur est tenu d'obtenir un identifiant et un mot de passe auprès du pôle prêt-inscriptions situé dans le hall d'entrée et sur présentation d'une pièce d'identité.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT ET RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

Conditions générales d'utilisation

L'utilisation du service Wifi vaut acceptation irrécusable par l'utilisateur, sans qu'aucune signature ne soit nécessaire, de l'ensemble des dispositions et obligations contenues dans la présente charte. L'utilisateur s'engage donc à respecter en tous points les termes de la présente charte et reconnaît que son matériel (ordinateur, tablette, Smartphone...), son contenu et l'utilisation du service Wifi sont de son entière responsabilité dès lors qu'il utilise le réseau Wifi au moyen des identifiants qui lui ont été communiqués.

A chaque utilisation des accès Wifi mis à sa disposition, l'utilisateur s'engage :

- à respecter le règlement intérieur de la Médiathèque ;
- à ne communiquer dans aucun cas à des personnes tierces l'identifiant et le mot de passe qui lui ont été communiqués par la Médiathèque, l'usage qui est fait de ceux-ci engageant sa seule et entière responsabilité.

Respect des lois en vigueur

L'utilisation d'Internet au sein de la Médiathèque est soumise à la législation nationale en vigueur. Son non-respect est passible de sanctions pénales.

En conséquence, l'utilisateur s'engage, sans que cette liste ait un caractère exhaustif :

- à ne pas exercer d'activité illégale à partir des accès mis à sa disposition ;
- à ne pas consulter de sites Internet contraires à la législation française en vigueur, réprimant notamment le racisme, le révisionnisme, la pédophilie et la diffamation ;
- à ne pas transgresser les principes de droit d'auteur ou de licence d'exploitation d'un logiciel et à ne pas contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel ;
- à ne pas effectuer de téléchargement illégal d'œuvre protégée, et à pas utiliser de logiciel ni de protocole de téléchargement de Peer-to-Peer.

Respect de l'intégrité du système informatique

Il est interdit :

- de nuire à l'intégrité du système informatique du réseau de la Médiathèque, ni à celle d'un réseau informatique distant ;
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou de l'un des systèmes connectés au réseau ;
- de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.
- de développer ou d'introduire, sciemment ou par négligence, des logiciels malveillants (virus, « spywares », « rootkits »...) pouvant compromettre l'intégrité du système.

Respect des autres usagers

L'utilisateur reconnaît être dans un lieu ouvert au public. L'usage fait d'Internet au sein de la Médiathèque doit pouvoir se faire dans la plus grande liberté, mais aussi dans le respect des autres usagers et des quelques règles élémentaires que cette charte énumère. Il est notamment rappelé que la consultation se faisant dans un lieu public, les images apparaissant à l'écran et le son émis engagent sa responsabilité vis-vis des autres usagers.

L'utilisateur s'engage :

- à ne pas consulter de sites à caractère pornographique, interdits aux mineurs, ou pouvant heurter en quelque façon la sensibilité des autres usagers de la Médiathèque ;
- à ne pas porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'un utilisateur, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT ET RESPONSABILITES DE LA MEDIATHEQUE

Conditions d'utilisation

La Médiathèque met tout en œuvre pour assurer l'accès gratuit au service Wifi. Un dysfonctionnement technique ou un paramétrage particulier d'un ordinateur peut empêcher la connexion, en aucun cas la Médiathèque ne pourra être tenue pour responsable de ces particularités, l'utilisateur devant être responsable de l'utilisation de son matériel. La navigation Internet est réglementée dans le but d'empêcher l'accès à des sites constituant une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

La Médiathèque ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de l'information trouvée sur Internet, ni des perturbations du réseau (déconnexions, lenteur, etc.) et des dysfonctionnements du Fournisseur d'Accès à l'Internet.

ARTICLE 4 : CADRE LEGAL – SANCTION

Conformément à la loi n° 2006-64 du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatifs à la lutte contre le terrorisme, la Médiathèque est tenue de conserver pendant une durée de 12 mois les données techniques de connexion, à savoir : expéditeur, destinataire, heure, durée et lieu d'origine des communications.

Le non-respect de ces règles peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque. La ville de Villefranche-sur-Saône pourra par ailleurs dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes d'après l'article 227-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction.